

**Procès-Verbal de la séance du 12 Décembre 2024
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL**

CONVOCATION :

5.12.2024

L'an deux mil vingt quatre
Le douze Décembre à dix-huit heures
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la
présidence de Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- BODIN Marie - BONNIN
Christine- KACZMAREK Marie-Thérèse – JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patrice– DENIZOT Alain-
GIBAUT Stéphane

Nombre de Membres :

en exercice :17

présents : 10

votants : 13

Excusés : Mme GIRAUDON Julie a donné son pouvoir à Mme DULUC Clarisse
Mme PORTIER Sergiane a donné son pouvoir à Mme JUIF Agnès
M MALASSET Bruno a donné son pouvoir à M ANDRIAU Alain

Non excusés : Mme MATHIOT Marie-Ange, Mme CHANTRIAUX Delphine,
M LECAS Medhy

Mme Edith LE LIBOUX a été élue secrétaire

- 1) **Validation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration** voté à l'unanimité.
- 2) **Encaissement de dons : 2024-43**

Madame DULUC informe l'assemblée que suite à la dissolution de 2 associations locales, ces dernières ont souhaité faire un don au profit du CCAS d'ORVAL en verbalisant « l'obligation d'organiser un repas en faveur des Aînés de la commune comme par le passé ». Lors de la précédente assemblée en date du 5 Novembre 2024, le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité la non volonté de remettre en place un repas de fin d'année en faveur des Aînés âgés de plus de 70 ans. En effet, l'assemblée délibérante a fait le choix, il y a quelques années, d'honorer ce temps festif de fin d'année en offrant un colis aux personnes répondant aux critères d'octroi, ce dans un souci d'équité entre les administrés. Comme demandé par l'assemblée délibérante, Madame DULUC a reçu pour verbaliser la décision du Conseil d'Administration, le Président des 2 associations en présence de Madame MATHIOT Adjointe au Maire, Vice-Présidente du CCAS et Madame JUIF, Adjointe au Maire et élue du CCAS. Lors de cet échange, le Président a dit « n'y avoir aucun souci et que l'argent pouvait être utilisé librement ». Suite à cet entretien, Madame DULUC a reçu, en date du 10 Novembre 2024, un courrier non signé à l'entête des 2 associations. Elle procède à la lecture de celui-ci. Il réaffirme, au nom des membres qui ont décidé à l'unanimité selon l'écrit « d'exiger que le CCAS réorganise un repas en faveur des Aînés. « les dons étant spécifiques, on vous demandera de nous fournir un justificatif des dépenses occasionnées à cet effet, jusqu'à épuisement des sommes. Dans le cas contraire, ce serait dommage de revoir la distribution de ces dons ». Madame DULUC a rédigé un courrier en date du 15 Novembre 2024 afin de connaître la décision du Président des 2 associations et ainsi informer le Conseil d'Administration des suites données. En date du 22 Novembre 2024, le CCAS a reçu un courrier, signé du Président des 2 associations, accompagné de 2 chèques (solde des comptes bancaires) sans qu'aucune contrainte ne soit fixée. Les montants se définissent comme suit :

Un chèque d'une valeur de 4 403.18€

Un chèque d'une valeur de 4 106.82€

Les membres de l'assemblée délibérante valident à l'unanimité l'encaissement.

3) Informations diverses :

- **Distribution des colis de fin d'année** le samedi 14 Décembre 2024 au Centre Socioculturel. Madame DULUC rappelle l'organisation de l'événement,
- **Goûter de Noël à la Résidence Sully** le mardi 17 Décembre 2024 à 15h,
- **Dépouillement des questionnaires de satisfaction** le vendredi 13 Décembre 2024 à 14h , salle des Actes à la mairie,

Fin de la séance : 18h30

La Secrétaire de séance



Edith LE LIBOUX

La Présidente du CCAS



Clarisse DULUC